

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves DECHEVEZ Date et signature (2) : 07/10/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

CODE DE L'U.F. (3) 1757303021F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
---	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 1 -

1. FINALITES

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- ◆ de découvrir les possibilités du multimédia ;
- ◆ de comprendre et d'exploiter les outils et les standards essentiels utilisés pour la réalisation d'applications multimédias interactives ;
- ◆ de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information, des méthodes de travail transférables, d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 2 -

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant(e) doit être capable :

- ◆ de comprendre à la lecture et à l'audition un texte de niveau de l'enseignement secondaire inférieur et exécuter des consignes orales simples ;
- ◆ d'installer et de configurer un logiciel graphique d'exploitation suivant un cahier de charges ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide de ce type de logiciel ;
- ◆ de lancer et d'exécuter une application ;
- ◆ d'échanger des données entre applications ;
- ◆ de formater une disquette ;
- ◆ de gérer des répertoires et des fichiers.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Un certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le Jury de la Communauté française

ET

- ◆ l'attestation de réussite de l'unité de formation "Informatique – logiciel graphique d'exploitation".

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 3 -

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiant(e)s par poste de travail et pas plus de vingt étudiant(e)s par groupe.

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 4 -

4. PROGRAMME

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de définir et de décrire les domaines d'application, les possibilités et les limites du multimédia ;
- ◆ de préciser la configuration minimale pour un projet donné et de l'installer (carte contrôleur vidéo et moniteur, lecteur cd-rom, carte son, carte d'acquisition et de contrôle vidéo) ;
- ◆ de choisir, d'installer et de configurer les logiciels de traitement des données multimédia ;
- ◆ d'utiliser les équipements et les logiciels d'acquisition et de traitement :
 - ◆ du son,
 - ◆ de l'image,
 - ◆ de la vidéo ;
- ◆ d'utiliser un logiciel auteur pour le développement d'applications multimédias ;
- ◆ de réaliser un projet qui intègre textes, données, graphiques, son, vidéo et photos.

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 5 -

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra prouver qu'il(elle) est capable, sur base d'un projet personnel :

- ◆ de choisir et de configurer l'équipement et les logiciels adéquats ;
- ◆ de présenter un produit fini faisant intervenir le son, l'image, le texte, les données et les graphiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'originalité du projet ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans la réalisation du projet.

INFORMATIQUE – REALISATION D'UN PROJET MULTIMEDIA

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ANNEXE 6 -

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert qui aura au moins trois années d'expérience dans le domaine de l'utilisation des outils multimédias.